

## **Le compte-rendu de la réunion du 6 mai 2015 sur l'aménagement prévu rue du Maine**

### Le projet :

- le trottoir passe de 1,76 m à 2,40 m côté pair et de 1,68 m à 2,30 m côté impair avec 1,80 m en plus pour le stationnement ;
- le stationnement des 2 roues côté pair est supprimé et remplacé par l'élargissement de 2,40 m.

### Conséquences pour les riverains :

- les 7 bars restaurants concentrés dans cette portion de la rue du Maine auront la possibilité de demander un droit de terrasse.
  - même si l'objectif premier de ce réaménagement est d'embellir la rue, la finalité qui en résultera sera un accroissement des nuisances existantes. Un bar a déjà une autorisation dans cette petite rue étroite et tranquille d'ouvrir jusqu'à 2h du matin. Il organise régulièrement des soirées avec de la musique. Demain, avec la possibilité pour cet établissement comme pour les autres restaurants de la rue de demander un droit de terrasse, il y aura une amplification du bruit et un accroissement considérable et PERMANENT des nuisances sonores.
  - les restaurants pourront demander une terrasse avec quelques tables et 2 chaises maximum par table.
  - le bar aura la possibilité d'avoir une terrasse avec 3, 4 tables jusque 2h du matin.
- Certes, Madame la Maire nous affirme qu'elle n'accordera pas de droit de terrasse\* consciente des nuisances actuelles, mais quelle garantie avons-nous ? Les majorités changent avec les élections et les volontés affichées peuvent évoluer. Que vaut la parole d'un élu sans un engagement écrit?

Les riverains sont d'autant plus inquiets que le résultat du réaménagement de la première portion de la rue du Maine a abouti à la mise en place de 2 grandes terrasses pour 2 restaurants immédiatement accordées par la Mairie de Paris.

Or, cette première portion de la rue dont les trottoirs ont été élargis autour du square Gaston Baty en 2012 est très large et comporte moins d'habitations (des hôtels entourent le square). Il en va différemment de la deuxième portion de la rue du Maine : des habitants de part et d'autre de la rue étroite.

Certes, l'élargissement proposé ne permet pas d'installer de larges terrasses mais 3 tables et 2 chaises suffisent à générer et amplifier le bruit et à créer un brouhaha PERMANENT. Nous insistons sur la permanence des nuisances qui seront occasionnés par cet élargissement à 2,40 m et 2,30 m. Cette dimension proposée est beaucoup trop large et rien n'oblige à reproduire à l'identique l'élargissement de la première portion de la rue.

La configuration est ici différente. C'est pourquoi il est demandé dans le cadre de la concertation proposée :

- des trottoirs de 2,10 mètres de chaque côté et non de 2,40m et 2,30m ;
- des places de stationnement sur le trottoir pair et impair

Nous demandons de prendre en considération les demandes des riverains et de **réaliser une véritable concertation** en faisant évoluer le plan d'aménagement actuel et de prendre des mesures pour faire cesser les nuisances sonores.

L'analogie avec la première portion de la rue du Maine n'est pas une nécessité et l'harmonie visuelle peut tout a fait être respectée en diminuant légèrement la largeur des trottoirs.

Nous demandons également **que ce projet d'élargissement des trottoirs soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil d'arrondissement**. Pour toutes ces raisons, le collectif s'oppose à tout élargissement des trottoirs qui aboutirait à accentuer la situation actuelle en permettant aux restaurateurs et au bar de solliciter des autorisations de terrasses.

**Collectif des riverains de la rue du Maine** (membre du Réseau "Vivre Paris!")

\* c'est la Direction de l'Urbanisme qui accorde les terrasses. Le maire d'arrondissement n'a qu'une voix consultative. (Réseau "Vivre Paris!")